



Déclaration commune relative au processus concerté de restitution du bâtiment des anciennes Archives à Montpellier

Réunis le 11 mars 2021, le Collectif Luttopia, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique-Caritas France, la Ville de Montpellier, le Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier, la Préfecture de l'Hérault et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Rappellent en premier lieu la volonté commune de lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement en mobilisant les acteurs concernés du territoire, dans le respect de la diversité de leurs engagements et de leurs compétences.

Se félicitent du processus partenarial engagé au titre de la présente Déclaration commune, et fixent comme cap commun la restitution concertée du bâtiment des anciennes Archives (Avenue de Castelnaud à Montpellier) en date du 31 mars 2021, ainsi que le soutien à un projet partenarial de type « *habitat intercalaire* » coordonné par l'association Luttopia.

Confirment leur engagement partagé afin :

- De mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour permettre l'accès à un logement prioritairement, ou à un hébergement, aux occupants volontaires en les accompagnant dans leur parcours d'accès aux droits.

Cet engagement s'est traduit par un premier travail commun d'élaboration de diagnostics sociaux des situations et la mise en place d'une commission ayant pour objectif de trouver des réponses aux situations particulières de chacun.

- D'accompagner collectivement le projet expérimental de type « *habitat intercalaire* », en cours d'élaboration par l'association Luttopia. L'objectif du projet est de créer un lieu partenarial expérimental visant notamment à : « *Proposer à des personnes en errance un lieu convivial et accueillant qui leur permette d'abord de répondre à l'urgence puis de se reconstruire en vue de s'émanciper* » (extrait du projet Utopia 004).

Cet accompagnement se traduit par un travail commun sur le projet social, une mission d'appui à la prospection d'opportunités foncières et d'appui au montage juridico-financier du projet.

Conviennent de se réunir en tant que de besoin afin d'étudier et résoudre d'éventuelles problématiques qui pourraient survenir tout au long du processus engagé au titre de la présente Déclaration commune.

Fait à Montpellier, le 11 mars 2021

Le Préfet de l'Hérault

Le Maire de la Ville de Montpellier

Jacques WITKOWSKI

Michaël DELAFOSSE

**Le Vice-Président du CCAS
de Montpellier**

**La Directrice départementale
de la Cohésion Sociale**

Michel CALVO

Pascale MATHEY

L'association Luttopia

La Présidente

Le Secrétaire Général

Gwendal LASNE

Jonathan HARDY

La Fondation Abbé Pierre

Le Secours Catholique-Caritas France

La Directrice Agence Occitanie

La Déléguée, Délégation de l'Hérault

Sylvie CHAMVOUX

Amélie CORPET